

DE ROUSSET DU CLUZEAU,

NOBLES, ÉCUYERS, SEIGNEURS DU CLUZEAU, BOSREDON, etc. ; — *en Sarladais.*

ARMES : *D'or, à 3 bandes de sinople. Casque taré au tiers de cinq grilles, orné de ses lambrequins d'or et de sinople.*

Cette famille, l'une des plus anciennes du Périgord, s'est fondue en 1674 dans la maison de Senigon de Roumefort, qui en a relevé les noms et les armes.

L'identité parfaite de ses armoiries avec celles de Salignac-Fénélon pourrait faire supposer qu'elle est une branche de cette illustre famille. Ses alliances et ses services sont des plus honorables, comme on le verra par la généalogie que nous donnons ci-après :

I. Noble Jean DE ROUSSET, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur du Cluzeau en 1448, obtint une sentence en décharge des tailles et autres subsides, comme étant issu de race noble, le 6 décembre 1451 (*donation du 2 janvier 1493, v. st.*). Il eut de son épouse Sybille DE ROUGIER :

1^o Bertrand, dont l'article suit;

2^o Peyronne de Rousset, damoiselle, qui fit une donation à son frère le 2 janvier 1493 (*v. st.*).

II. Noble Bertrand DE ROUSSET, seigneur du Cluzeau (*contrat de reconnaissance du 9 août 1494; transaction du 10 février 1508, v. st.*), épousa Jeanne DE FARS, damoiselle, laquelle et Jean de Plamont transigèrent, le 40 février 1508 (*v. st.*), avec son fils, qui suit :

III. Noble Jean DE ROUSSET, 2^e du nom, écuyer, seigneur du Cluzeau, épousa, par contrat passé le 25 avril 1518, demoiselle Catherine DE MARSALÈS. Il testa le 44 mai 1555, et laissa de sondit mariage :

1^o Pons, dont l'article suit;

2^o Jean de Rousset, capitaine, qui, vers l'année 1558, et sous le règne de Henry II, fut établi gouverneur du château de Casal, capitale du Montferrat, comme on peut le voir dans les *Mémoires de BRANTÔME*, où il est dit que les capitaines Cluzeau, de Sarlat, et Pont d'Asture, furent les premiers qui pénétrèrent par escalade dans la ville de Casal, égorgèrent les sentinelles, prirent la place, furent nommés tous deux gouverneurs du château et reçurent chacun 1,000 écus de récompense pour ce fait d'armes (*pag. 339, 341*). Il laissa pour fils :

Jean de Rousset, dont la branche s'éteignit en 1643, fut reconnu noble d'extraction

avec demoiselle Marguerite DE BOUQUET, sa femme, par une sentence de l'Élection de Périgueux, rendue contradictoirement avec le syndic de la ville et juridiction d'Issigeac, le 10 octobre 1571. Cette sentence fut enregistrée au Parlement de Bordeaux, le 9 novembre 1634, à la réquisition de Pierre de Rousset, écuyer, sieur du Cluzeau.

- 3° Bozon de Rousset;
- 4° Flore de Rousset.

IV. Noble Pons DE ROUSSET, écuyer, seigneur du Cluzeau, épousa, par contrat passé le 17 avril 1548 (*v. st.*), demoiselle Marguerite DE BARDON. Il fit son testament le 13 juin 1567, et laissa de sondit mariage :

V. Noble Paul DE ROUSSET, écuyer, seigneur du Cluzeau, marié, par contrat passé le 24 mars 1598, à demoiselle Olympe D'ABZAC (*Généal. d'Abzac, arrêt du Parlement de Bordeaux du 12 août 1614*), fille de François d'Abzac, écuyer, seigneur de Campagnac, de Siorac et de La Serre, et de dame Anne Seyrat, damoiselle de Beau-regard. De ce mariage sont provenus :

- 1° Jacques, dont l'article suit;
- 2° Noble Pierre de Rousset, écuyer, seigneur de Bosredon, maintenu dans sa noblesse de race par M. Pellot, intendant de Guienne, et habitant du lieu de Proissans, fut convoqué en 1690 au ban et arrière-ban des gentilshommes du Sarladais. Il épousa Jeanne DE MONTARD, et mourut sans enfants mâles;
- 3° Olympe de Rousset, morte avant le 10 mars 1703, épouse de Daniel de Carrière, écuyer, seigneur de Montvert (*Généal. de Laurière*). Elle et son mari avaient fait leur testament mutuel le 16 avril 1685.

VI. Noble Jacques DE ROUSSET, écuyer, seigneur du Cluzeau, maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne, et habitant au repaire du Cluzeau, juridiction d'Issigeac, sénéchaussée de Sarlat (*transactions des 21 mai 1648 et 9 avril 1630; arch. de l'auteur*), fut convoqué au ban de cette sénéchaussée en 1690. Il épousa : 1° par contrat passé le 26 juillet 1626, demoiselle Catherine DE CANTERAC; 2° par acte du 7 juillet 1637, demoiselle Isabeau DE SAUBAT, et fit son testament le 24 mai 1674. Du second lit :

- 1° Noble Pierre de Rousset, écuyer, seigneur du Cluzeau, marié, par contrat passé le 8 janvier 1674, avec Suzanne DRÈME, damoiselle, fit son testament le 4 juillet 1712. Il habitait au château du Cluzeau, paroisse de Montmarvès, juridiction d'Issigeac, lorsqu'il fut convoqué au ban de 1690, et, n'ayant point d'enfants de sondit mariage, laissa tous ses biens à Étienne de Senigon de Roumefort, son neveu, à la charge de porter son nom et ses armes.
- 2° Izabeau, dont l'article suit.

VII. Izabeau DE ROUSSET, dame du Cluzeau, épousa, par contrat passé le 31 juillet 1674, Izaac de SENIGON, écuyer, sieur de Roumefort et de Fontagnane, dont vint : Étienne de Senigon de Rousset de Roumefort et du Cluzeau.